



PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Madame, Monsieur,

Le projet de Parc National des Calanques vient de franchir une étape majeure en se voyant « pris en considération » par l'Etat, selon un arrêté publié le 5 mai dernier au Journal Officiel.

L'arrêté du premier ministre François Fillon signifie la reconnaissance officielle du projet par le gouvernement et définit le périmètre qui sera soumis à concertation dans les prochains mois. Il marque donc, d'une part, la reconnaissance de la valeur exceptionnelle du patrimoine paysager, biologique et culturel dans le périmètre de cœur et, d'autre part, le point de départ officiel de la concertation pour l'élaboration de la charte et des éléments du décret de création du futur parc.

Le GIP des Calanques souhaite que cette démarche s'appuie sur la plus grande transparence et une très large participation des acteurs concernés.

Nous vous invitons donc à participer à la deuxième réunion de l'Atelier thématique « **Organisation des usages en mer** », qui concernera **l'organisation de la fréquentation et des usages marins en cœur de parc**. Elle aura lieu

**le jeudi 28 mai 2009
à 14 h 30
(accueil à partir de 14 h)
au siège du GIP des Calanques**

L'ordre du jour prévisionnel, établi lors de la réunion de lancement du 17 avril 2009, inclut trois points essentiels :

- 1. Gestion globale des mouillages et mesures associées**
- 2. Organisation de la circulation en mer, en particulier dans les zones sensibles**
- 3. Organisation des usages potentiellement impactant pour les milieux (hors prélèvements)**

La réunion servira tout d'abord à informer les usagers sur les projets en cours dans la bande côtière et les enjeux marins associés ; **elle aura pour but essentiel de construire ensemble les propositions à intégrer dans la future charte** concernant les points à l'ordre du jour (balisage, organisation des mouillages pour la plaisance et la plongée, autres types d'actions ou d'aménagements, conditions d'encadrement des pratiques, conditions d'exploitation des sites les plus sensibles,...)

Afin de ne pas dépasser un effectif d'une trentaine de participants, gage d'efficacité, nous souhaitons que les structures associatives et de l'Etat soient représentées par une seule personne et les collectivités locales au maximum par un élu et un technicien.

Merci de nous confirmer le nom (ou éventuellement les deux noms pour les collectivités) de la personne qui sera présente à cette séance par retour de mèl.

Vous recevrez également sous peu le projet de compte rendu de l'atelier de la concertation du 17 avril 2009 (actuellement en cours de validation interne au GIP).

Le Groupement d'Intérêt Public des Calanques

Parc d'Affaires Marseille Sud - Bd de l'océan, Impasse le Paradou, Bât A4

13009 MARSEILLE

Tél.: 04 91 72 65 73 Fax: 04 91 73 23 99

Visitez notre nouveau site Internet ! www.gipcalanques.fr